



SYNERGIE DES MISSIONS D'OBSERVATION  
CITOYENNE DES ÉLECTIONS

---

# **RAPPORT INTERMEDIAIRE DE L'OBSERVATION DU CADRE NORMATIF SUR LE PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



# RAPPORT INTERMEDIAIRE DE L'OBSERVATION DU CADRE

NORMATIF SUR LE PROCESSUS ELECTORAL EN  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



# RAPPORT INTERMEDIAIRE DE L'OBSERVATION DU CADRE NORMATIF SUR LE PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Le présent rapport intermédiaire de la SYMOCEL se situe entre sa déclaration préliminaire de Décembre 2023 sur l'observation du processus électoral, allant de la phase post-électorale à l'observation des scrutins de décembre 2023 et son rapport définitif d'observation de ces scrutins, qui sera produit dans les jours prochains.

L'observation du respect du cadre normatif dans la gestion des opérations électorales par les différentes parties prenantes ainsi que leur comportement en rapport avec la loi et les principes directeurs qui fondent les élections démocratiques, a été mis en avant par la SYMOCEL pour dégager les forces, les faiblesses et les défis du 4ème processus électoral.

Cette observation a fait l'objet de publications mensuelles sur les opérations électorales, en capitalisant la faisabilité, leur mise en œuvre et leur conformité au cadre normatif et aux principes directeurs.

Il paraît évident qu'un processus électoral dans lequel les opérations sont gérées en violation de la loi et des principes directeurs perd ses fondements démocratiques. De même, lorsque le comportement des parties prenantes s'éloigne de l'obligation de respecter la loi, une culture de violation à large échelle des principes démocratiques s'instaure, en piétant aussi à la démocratie.

Quoiqu'il en soit, pour la SYMOCEL, ce travail vise à garder l'attention sur les éléments prioritaires du défi des réformes électorales à venir.

Au moment où nous produisons ce rapport, le processus électoral semble bloqué : aucune date n'est prévue pour les élections dans le Rutshuru, le Masisi, le Masimanimba et le Yakoma ainsi que l'élection des bourgmestres.

En même temps, l'élection des Conseillers municipaux qui devait conduire le pays à un peu plus de décentralisation, a été organisée partiellement dans les grandes villes. Même avec cette élection partielle, qui pose plus de problèmes que n'apporte des solutions, l'installation des Conseillers municipaux élus n'a pas été conduite à terme.

# 1. METHODOLOGIE



Dans le cadre de ce livrable, la SYMOCEL a appliqué deux approches qui lui ont permis de coupler les méthodes d'observation et les méthodes de sondage d'opinion.

En perspective de son observation classique, la SYMOCEL s'est fondée sur le déploiement de ses 26 Coordinations provinciales dans les 26 provinces de la RDC ; ceci lui a offert un champ de déploiement couvrant l'ensemble du territoire national. De façon opérationnelle, une équipe cadre composée de 10 experts, 8 analystes, 5 superviseurs nationaux de pools, s'est appuyée sur un travail de terrain effectué par 275 Observateurs de Long Terme (OLT), 290 superviseurs territoriaux.

Le déploiement en vue de l'observation des scrutins de décembre 2023, avait une ambition initiale de 22.000 Observateurs de Court Terme (OCT), mais a été mis en mal par la modicité des moyens et réduit en définitif à 4.350 OCT.

En vue de consolider son observation électorale, la SYMOCEL a renforcé en capacités, du 23 janvier au 3 février 2024, 104 OLT, dits moniteurs, repartis à raison de 4 par province, dans l'objectif de faire une observation spécialisée sur le monitoring de l'application et du respect du cadre normatif et institutionnel en rapport avec les élections ainsi que du comportement des parties prenantes.

Dans cette méthode d'observation, l'efficacité reposait sur le renforcement des capacités opérationnelles, le suivi permanent des opérations de terrain et de remontée des données, la production des livrables et des plaidoyers interactifs avec la CENI et les autres institutions chargées des opérations du processus électoral.

Pour ce faire, les différents niveaux de déploiement ont été formés, le déploiement a été supervisé, la collecte des données a été suivie ; les analyses ont été périodiques et le plaidoyer a été opportun en rapport avec la délicatesse des opérations. La SYMOCEL, se basant sur son plan de communication, a déployée une visibilité pour servir cette cause de consolidation de la démocratie.

En plus des livrables produits au niveau de chaque opération, la SYMOCEL a produit sa déclaration préliminaire le 21 décembre 2023, et a maintenu son observation autant sur les opérations de vote, les scrutins indirects que sur les différents contentieux qui se sont étendus jusqu'au mois de mai 2024.



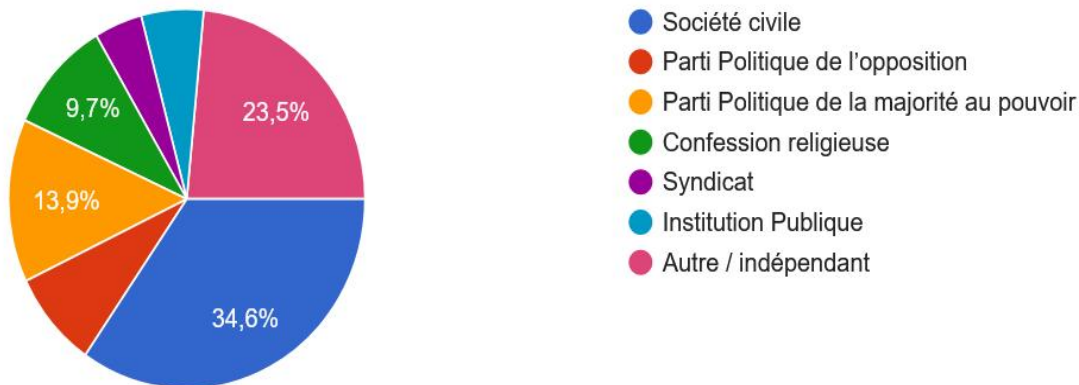
La méthode de consultation est une innovation de la SYMOCEL pour non seulement se remettre en question face à ses propres conclusions, mais aussi les confronter à l'opinion globale affichée par les différentes parties prenantes.

Elle est aussi une façon pour la SYMOCEL de s'assurer que sa propre observation des faits se marie avec la perception des faits par les autres parties prenantes. Ce qui consolide l'objectivité de ses méthodes et la fiabilité de ses livrables.

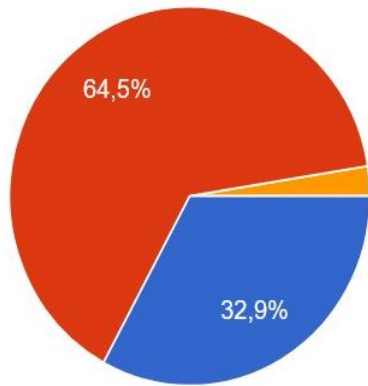
Pour ce faire, un formulaire récapitulatif de toutes les opérations de différentes phases du processus électoral a été élaboré et coulé en application électronique des sondages d'opinion. Ce formulaire a fait l'objet de validation au niveau de l'équipe cadre et de briefing avec les 26 coordinations provinciales de la SYMOCEL, il a ensuite été partagé électroniquement à un échantillon flottant, incluant différentes parties prenantes sur l'ensemble du pays.

La participation au sondage était volontaire sur un échantillon initial de 380 cibles, le sondage a atteint un échantillon de 690 participants, soit un dépassement de l'échantillon de 80%. Le résultat de ces sondages est intégralement publié en diagrammes, avec commentaires sans aucune modification. La SYMOCEL se réjouit de voir combien le résultat de ces sondages de l'opinion de différentes parties prenantes est proche de ses propres conclusions.

## Diagrammes de consultation des parties prenantes

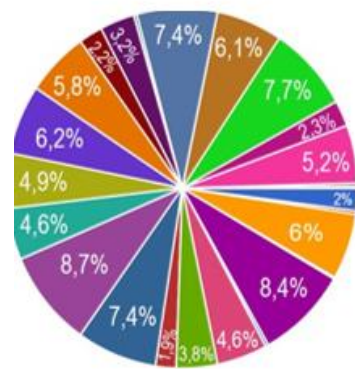


Sur 690 personnes constituant l'échantillon de consultation des parties prenantes, la société civile a participé à 34,6%, soit 239 participants ; les indépendants (chercheurs, universitaires, penseurs, observateurs, etc.) avec 23,5%, soit 162 personnes ; les partis politiques de la majorité ont participé avec 13,9% soit 96 personnes, un peu plus que les partis de l'opposition qui sont à 8,3 %, soit 57 personnes, derrière les confessions religieuses 9,7%, soit 67 personnes. Les institutions publiques et syndicats. viennent en dernière position avec respectivement 5,7% et 4,3 %.



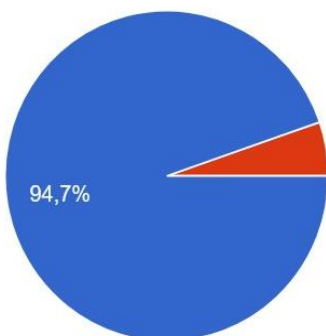
- Féminin
- Masculin
- NON MENTIONNÉ

Sur un échantillon de 690 participants, 64,5% de participants ont été de sexe masculin ; 32,9% de sexe féminin et 2,6% n'ont pas renseigné leur genre.



- KASAI ORIENTAL
- KINSHASA
- KONGO CENTRAL
- KWANGO
- KWILU
- LOMAMI
- LUALABA
- MAI-NDOMBE
- BAS UELE
- EQUATEUR
- HAUT KATANGA
- HAUT LOMAMI
- HAUT UELE
- ITURI
- KASAI
- KASAI CENTRAL
- MANIEMA
- MONGALA
- NORD-KIVU
- NORD-UBANGI
- SANKURU
- SUD-KIVU
- SUD-UBANGI
- TANGANYIKA
- TSHOPO
- TSHUAPA

19 provinces ont participé à la consultation soit 73% des 26 provinces, il ressort de celle-ci que le Kongo Central arrive en tête avec 8,7%, suivi du Haut Uélé avec 8,4%. Sud Kivu 7,7%, Kinshasa 7,4%, mais il y a aussi des provinces avec un taux faible de participation comme Mongala 0,4% (3 personnes), Kasai Oriental 1,9%, Bas-Uélé 2%, Mai Ndombe 2,2%, Sud Ubangui 2,3%, Maniema 3,2%, Kasai Central 3,8%,



- Oui
- Non

94,7% de personnes ont participé aux scrutins combinés du 20 décembre 2023, contre 5,3% qui n'avaient pas voté.

## 2. PANORAMA DE L'OBSERVATION DES DÉFIS DU CADRE NORMATIF



La SYMOCEL résume ici les défis du respect du cadre normatif en rapport avec le processus électoral. Ce travail s'appuie sur son observation des différentes opérations, de leurs forces et de leurs faiblesses. Cette observation part donc des opérations de la phase post-électorale, commençant par le cadre légal, à l'opération de publication des résultats définitifs de la phase électorale.

Ce panorama met en avant les faits saillants observés au niveau de chaque phase électorale ainsi que les défis du cadre légal qui découlent de sa gestion. Une analyse succincte consolide le panorama.

### 2.1. Tableau synoptique de l'observation du cadre normatif

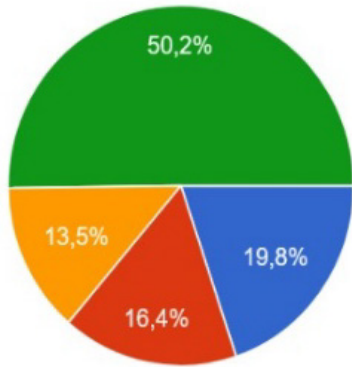
L'observation de la SYMOCEL s'est faite avec le double objectif, sur une méthodologie de long terme qui lui a permis de suivre le déroulement des opérations de chaque phase électorale, en établissant les faits saillants ou les faits observés, les défis qui doivent être relevés pour que la gestion de ces opérations soit conforme aux principes directeurs qui fondent les élections démocratiques.

Les éléments d'observation sont coulés dans un tableau synoptique qui reprend : la phase concernée du cycle électoral, la colonne des opérations relevant de cette phase, les faits saillants observés et les défis à relever pour crédibiliser la gestion de ces opérations.

Le tableau synoptique ainsi dégagé a été consolidé par les données de la consultation des parties prenantes mises en diagrammes. A ce stade, notre démarche est de dégager une photographie du processus électoral sans verser dans les analyses, le travail que nous comptons livrer dans les documents plaidoyers pour les réformes et dans notre rapport final d'observation de décembre 2023.

## 2.1.1.Phase pré-électorale : faits saillants et défis majeurs par opération

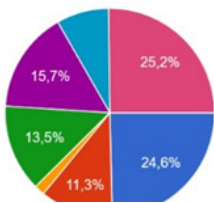
Phase	Activités clés	Faits saillants observés	Défis
Phase pré-électorale	<b>Cadre légal :</b> Législation électorale, mesures d'application et code de conduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus non consensuel des réformes (loi organique et loi électorale);</li> <li>Processus non participatif des mesures d'application;</li> <li>Contestation des mandants représentatifs de certains membres du bureau de la CENI par les composantes;</li> <li>Refus de signature du code de conduite par les parties prenantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construction de la confiance dans le processus électoral;</li> <li>Respect des dispositions de la constitution;</li> <li>Respect de la loi organique;</li> <li>Respect des principes directeurs de participation, d'inclusion, d'égalité des parties prenantes à toutes les phases.</li> </ul>
	<b>Planification et mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Budgétisation, fonds et financement</li> <li>Calendrier Electoral</li> <li>Recrutement et approvisionnement</li> <li>Logistique et sécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non production du rapport d'évaluation initiale;</li> <li>Planification incomplète (publication du calendrier électoral, sans budget ni plan de décaissement);</li> <li>Calendrier non consensuel, tardif, étouffé et régulièrement revu;</li> <li>Recrutement non objectif (Interférence, clientélisme et surpolitisation du recrutement des techniciens de la CENI);</li> <li>Plan logistique resté secret, passation des marchés non transparente;</li> <li>Sécurité des matériels sensibles non garantie (Détenition des DEV par des particuliers);</li> <li>Plan défaillant de sécurisation du processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obligation de publication des outils de planification, notamment le budget des opérations ainsi que le calendrier et le plan de décaissement;</li> <li>Défis du contrôle externe de la gestion (Art 100 Const.);</li> <li>Exigence des politiques et procédures de sécurisation des matériels sensibles (DEV);</li> <li>Transparence dans la gestion de passation des marches et gestion des fonds;</li> </ul>
	<b>Formation et éducation électorale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formation opérationnelle des agents électoraux</li> <li>Education civique</li> <li>Education électorale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation effective mais partiellement maîtrisée;</li> <li>Plans d'éducation civique et électorale défaillants et non participatifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défis de transparence, de participation et inclusion des parties prenantes.</li> </ul>
	<b>Identification et enrôlement des électeurs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inscription des électeurs</li> <li>Affichage des listes pour la saisine de contentieux des listes</li> <li>Accréditation des observateurs</li> <li>Accréditation des témoins des partis politiques</li> <li>Accréditation des médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>RFE globalement opaque, non consensuel et non participatif;</li> <li>Dysfonctionnement des CI suite aux pannes récurrentes des machines;</li> <li>Cartes d'électeurs effacées et illisibles;</li> <li>Affichage partiel et tardif des listes définitives;</li> <li>Inaccessibilité de la liste définitive des électeurs;</li> <li>Accréditation difficiles mais flexible des observateurs et témoins des partis politiques;</li> <li>Monnayage des accréditations;</li> <li>Non enrôlement et identification des électeurs de Rutshuru et Masisi pour raison d'insécurité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Défis de transparence, de consensus et de participation des parties prenantes à la validation du fichier électoral;</li> <li>Respect du cadre normatif sur le fichier électoral (Art 8 et 21 des MA).</li> </ul>
	<b>Enregistrement des candidats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation éventuelle des primaires</li> <li>Enregistrement et traitement des candidatures</li> <li>Publication des listes de candidats</li> <li>Contentieux</li> <li>Audits du fichier électoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation des primaires timides de la société civile;</li> <li>Dépôt et traitement réguliers des candidatures pour l'élection présidentielle ;</li> <li>Dépôt et réception disputée et problématique des candidatures pour les autres scrutins;</li> <li>Respect du principe de liberté et d'égalité des chances entre candidats à l'élection présidentielle par la CC;</li> <li>Invalidation irrégulière devant les cours d'appel des certaines candidatures aux élections de gouverneurs sur fond des trafics des partis politiques;</li> <li>Gestion objective de contentieux des candidatures par toutes les juridictions judiciaires responsables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informatiser le processus de dépôt et traitement des candidatures</li> </ul>
	<b>Campagne électorale :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coordination des campagnes</li> <li>Code de conduite</li> <li>Financement des partis</li> <li>Accès aux médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne précoce;</li> <li>Entrave aux libertés des mouvements et des paroles de candidats de l'opposition;</li> <li>Montée des discours de haine et xénophobie;</li> <li>Une campagne intense au sommet et faible au bas niveau;</li> <li>Accès inégal aux médias Officiels;</li> <li>Aucune régulation du Financement des partis politiques;</li> <li>Utilisation des ressources de l'État dans la campagne électorale;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect et application légale des dispositions de la loi sur la campagne électorale (égalité de chance, liberté de parole et des mouvements des candidats);</li> <li>Faible visibilité des organes de régulation de la campagne;</li> <li>Renforcer les dispositifs d'application de la loi électorale sur la campagne;</li> <li>Défis d'application de la loi sur le financement des partis politiques.</li> </ul>



- Consensuelles
- Ont pris en compte les recommandations de la Société civile et autres parties prenantes
- Ont divisé
- N'ont pas résolu les problèmes majeurs

**Pour les parties prenantes consultées, les réformes électorales**

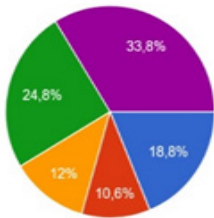
- 50,2% ont estimé que les dernières réformes électorales n'ont pas résolu les problèmes majeurs ;
- 19,8%, jugent que les réformes ont été consensuelles ;
- Pour 16,4% il y a eu pris en compte des recommandations de la société civile et des autres parties prenantes, enfin,
- 13,5% ont affirmé que les réformes ont divisé.



- Transparentes
- Inclusives
- Exhaustives
- Incomplètes
- La CENI a caché des choses
- Non Inclusives
- Non transparentes

**Sur la Planification électorale**

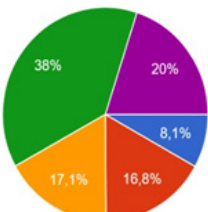
- Pour 25,2% la planification et mise en œuvre des opérations ont été non transparentes ;
- Pour 24,6% elles ont été transparentes ;
- Pour 15,7% la CENI a caché des choses ;
- Pour 13,5% ces opérations ont été incomplète et pour 11,3% leur gestion a été inclusive.



- Efficaces
- Inclusives
- Publiques
- Incomplètes
- Mauvais recrutement des agents électoraux

**Sur le recrutement et la formation des agents électoraux**

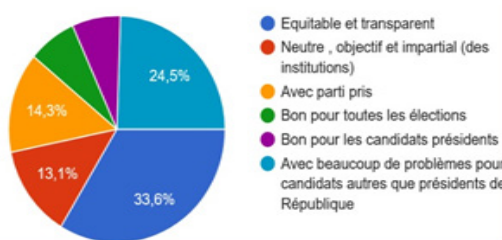
- Pour 33,8%, le recrutement des agents électoraux a été mauvais ;
- Pour 24,8% la formation et l'éducation électorale ont été incomplètes ;
- Pour 18,8% elles ont été efficaces ;
- Pour 12% elles ont été publiques et
- Pour 10,6% elles ont été inclusives.



- Était fondé sur un code d'éthique
- L'inscription était facile (accessibilité)
- Toutes les populations en droit de voter étaient concernées
- Y a eu beaucoup de difficultés
- Beaucoup n'ont pas pu s'inscrire

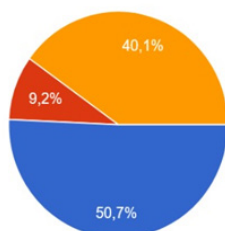
**Sur la révision du fichier électoral**

- Pour 38%, la RFE a eu beaucoup de difficultés ;
- Pour 20%, plusieurs personnes qui le souhaitent ne se sont pas fait inscrire ;
- Pour 17,1% toutes les populations en droit de voter étaient concernées ;
- Enfin ,16,6% et 8,1% ont respectivement reconnus que l'inscription était facile et fondée sur un code d'éthique.



**Sur l'enregistrement des candidats**

- 33,6% ont jugé que cette opération était transparente et équitable ; 24,5% ont affirmé qu'elle a connu beaucoup de problèmes pour les candidats autres que le Président de la République ;
- Pour 14,3%, elle a été gérée avec parti pris
- Enfin 13,1% l'ont trouvé neutre, impartial et l'objectif.

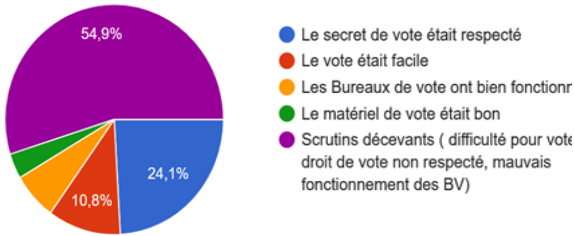


**Sur la campagne électorale**

- 50,7% ont affirmé que le délai de campagne électorale était respecté ;
- 40,1% de personnes ont affirmé que la campagne électorale s'est déroulée dans un contexte de violation des droits des candidats ;
- Pour 9,2% il y a eu respect des libertés fondamentales.

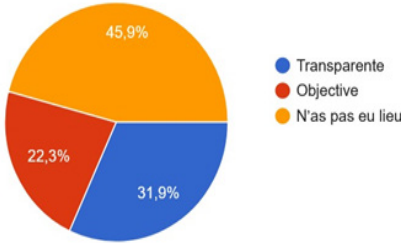
### 2.1.2. Phase électorale : faits saillants et défis majeurs par opération

Phase	Activités clés	Faits saillants observés	Défis
Phase électorale	<b>Opérations de vote et jour de scrutin :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture des BV</li> <li>• Déroulement du vote</li> <li>• Fermeture des BV</li> <li>• Dépouillement des votes</li> <li>• Vote spécial éventuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement tardif et illégal des matériels de vote;</li> <li>• Affichage tardif et incomplet des listes électorales devant les bureaux de vote à la veille des scrutins;</li> <li>• Une prorogation de vote du 20 au 27 décembre 2023, soit 7 jours;</li> <li>• Plusieurs cas d'exclusion d'observateurs et témoins des partis politiques dans certains bureaux de vote lors du dépouillement;</li> <li>• Plusieurs cas de violation des droits humains, notamment sur les femmes;</li> <li>• Des (DEV) massivement appréhendés entre les mains des personnes sans qualité ni titre ayant occasionné l'invalidation de 81 candidats aux élections législatives;</li> <li>• Des incidents variés lors du dépouillement;</li> <li>• Difficile conformité d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote;</li> <li>• Non organisation des scrutins dans le Rutshuru, Masisi, Masimanimba e Yakoma.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obligation de la CENI à respecter le cadre normatif en rapport avec les élections et son manuel de procédure (art. 29 et 34 LE);</li> <li>• Restauration de confiance des parties prenantes dans le processus;</li> <li>• Sécurisation des matériels sensibles,</li> <li>• Unicité dans le respect du droit de vote et des électeurs.</li> </ul>
	<b>Centralisation des résultats :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compilation des résultats</li> <li>• Publication des Résultats provisoires</li> <li>• Contentieux et saisines</li> <li>• Publication des résultats définitifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non-respect des procédures de compilation;</li> <li>• Non accompagnement des plis au CLCR par les témoins et observateurs;</li> <li>• Non publication des procès-verbaux de compilation sur le site de la CENI;</li> <li>• Poursuite des compilations après publication des résultats provisoires;</li> <li>• Respect du délai légal imparti au traitement des contentieux par les juridictions compétentes;</li> <li>• Contestation de l'objectivité des arrêts rendus par les cours et tribunaux;</li> <li>• Non décompte des voix par différents cours et tribunaux pour garantir la sincérité des urnes;</li> <li>• Nombreuses dénonciations de corruptions des juges;</li> <li>• Annulation de l'arrêt du Conseil d'État sur l'élection des gouverneurs au Kongo Central par la CC.</li> <li>• Plusieurs révisions des arrêts de la CC par la Cour elle-même;</li> <li>• Dénonciation des corruptions à large échelle à l'occasion des scrutins indirects;</li> <li>• Dénonciation de l'implication des agents de la CENI dans des pratiques des corruptions aux scrutins indirects;</li> <li>• Cas des sanctions des agents de la CENI impliqués dans les crimes électoraux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respect du cadre légal et manuel de procédure (cadre légal Art.69 LE);</li> <li>• Obligation de la CC d'exiger de la CENI le respect du cadre légal et des procédures;</li> <li>• Irréversibilité des arrêts;</li> <li>• Clarification des instances pour sanctionner les crimes électoraux;</li> <li>• Clarification de la notion des erreurs matérielles;</li> <li>• Clarification des compétences de différents cours et tribunaux dans les contentieux électoraux.</li> </ul>



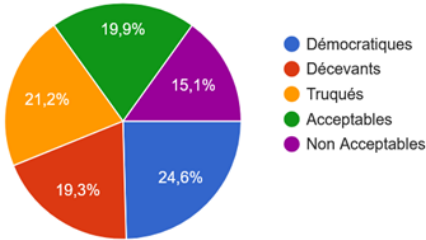
**Sur le plan du déroulement des scrutins,**

- 54,9% ont jugé les élections irrégulières et mauvaises ;
- 24,1% les ont jugées transparentes et libres,
- Tandis que 10,8% les ont trouvées objectives.
- Les autres se sont abstenus de répondre.



**Sur la centralisation des résultats**

- Pour 45,9% de notre échantillon, la centralisation n'a pas eu lieu,
- 31,9% elle a été transparente
- Et pour 22,3% elle a été objective.

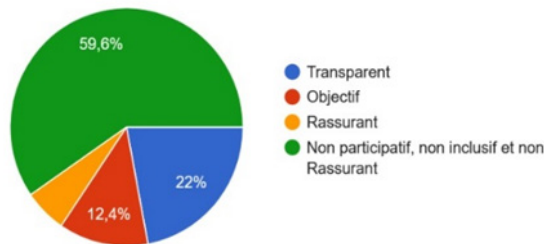


**Les résultats définitifs ont été :**

- Démocratiques pour 24.6%;
- Truqués, pour 21.2%;
- Décevants, pour 19.3%;
- Acceptables pour 19.9%;
- Non acceptables pour 15.1%;

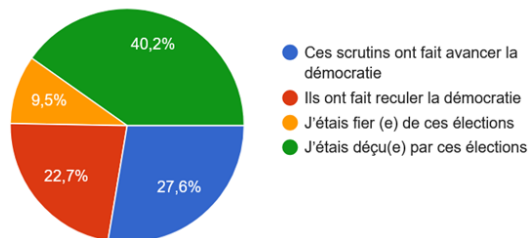
### 2.1.3. Phase post-électorale : faits saillants et défis majeurs par opération

Phase	Activités clés	Faits saillants observés	Défis de plaidoyer ou recommandations
<b>Période post-électorale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audits et évaluation ;</li> <li>• Mises à jour du fichier électoral ;</li> <li>• Réformes légales ;</li> <li>• Renforcement institutionnel et développement professionnel ;</li> <li>• Archivage et recherche.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Audit contesté du fichier électoral,;</li> <li>• Mise à jour contestée du fichier électoral;</li> <li>• Non publication du fichier électoral sur le site de la CENI.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre légal l'audit du fichier électoral;</li> <li>• Consensus autour des opérations majeures, notamment le fichier électoral;</li> <li>• Obligation du respect du cadre légal par la CENI.</li> </ul>



**Sur l'audit du fichier électoral**

- Pour 59,6% il était non participatif, non inclusif et non rassurant ;
- Pour 22%, il était transparent et
- Pour 12,4%, il était objectif.



**Sur le plan du sentiment personnel ou intime conviction des participants à l'enquête : il convient de noter que**

- 40,2% disent avoir été déçus par ces élections;
- 27,6% ces scrutins ont fait avancer la démocratie;
- 22,7% pensent que ces scrutins ont fait reculer la démocratie;
- Et 9,5% ont été fiers de ces élections.

## CONCLUSION

Les données croisées de la compilation des faits saillants de l'observation électorale et des conclusions de la consultation des parties prenantes nous permettent d'apercevoir la solidité de l'objectivité des analyses de la SYMOCEL sur base des faits observés, documentés, remontés depuis toutes les provinces puis analysés au niveau de son équipe cadre et ayant constitué les différents livrables produits par elle le long du parcours du dernier processus électoral.

En effet, sur les trois phases électorales, la SYMOCEL a courageusement observé 29 opérations. Chacune d'elle a été marquée par des faits saillants caractérisant la violation du cadre normatif. Sur les 29 opérations aucune n'est épargnée par des failles dont la nature questionne sur la perception et la solidité des acteurs à se conformer au cadre légal, aux principes directeurs et aux bonnes pratiques.

Ces violations sont suffisamment horizontales et verticales, impliquant les différentes institutions concernées dans l'élaboration des lois, la mise en œuvre et la gestion des contentieux électoraux, impliquant aussi les autres parties prenantes, notamment les partis et regroupements politiques comme les candidats. L'ensemble du processus semble avoir échappé aux efforts de consolidation de la démocratie du fait de la volonté de différents acteurs à faire des élections hors la loi et hors principes en se forgeant leurs propres pratiques.

Ce constat d'observation que la SYMOCEL a relayée dans ses différentes publications avait fait l'objet des recommandations périodiques et soutenues aux parties prenantes.

La SYMOCEL tient à saluer la sensibilité et la réactivité de certaines de ces parties, notamment la CENI, l'Assemblée Nationale, le Senat et la Cour constitutionnelle. Cependant, la SYMOCEL rappelle que le rôle de chacune de ces institutions reste crucial pour une démocratie solide et que le travail à faire reste encore grand au niveau de chacune.

La consultation des parties prenantes que la SYMOCEL a menée selon une méthodologie très rigoureuse, en conformité avec les standards de haute objectivité, ont abouti à des résultats qui vont dans le même sens que ses conclusions d'observation.

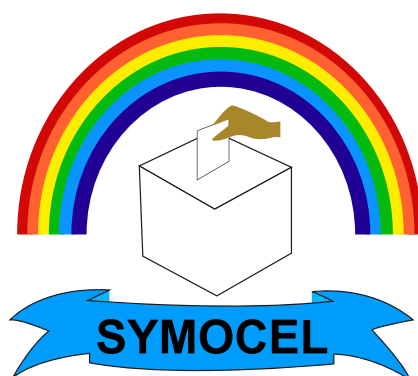
Sur ces deux bases, le processus électoral apparaît fragile, inquiétant et bien loin d'une marche vers la consolidation de la démocratie.



La confiance de la population, et même des parties prenantes dans des élections démocratiques, s'en trouve fortement ébranlée. Les mauvaises pratiques apparaissent dans une montée en flèche qui les mettent dans une visibilité qui affecte le bon sens, la morale et l'espoir que tous les candidats peuvent concourir à des chances égales et être élus par des électeurs qui ont confiance en ce que leur droit de vote est un pouvoir pour se choisir des dirigeants redevables et sanctionner les véreux.

Ces conclusions sont donc un appel à tous les acteurs et à toutes les parties prenantes pour un réveil de conscience sur l'importance vitale d'organiser les élections qui respectent le cadre légal et les principes directeurs des élections démocratiques. L'organisation des élections transparentes, crédibles et apaisées nous apparaît comme le gage incontournable de la cohésion nationale, de la stabilité, du développement et de la paix.





## SYNERGIE DES MISSIONS D'OBSERVATION CITOYENNE DES ÉLECTIONS

---



# RAPPORT INTERMEDIAIRE DE L'OBSERVATION DU CADRE

## NORMATIF SUR LE PROCESSUS ELECTORAL EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



## Adresse physique

55, Avenue Dodoma, Lingwala - Kinshasa  
République Démocratique du Congo  
Téléphones : +243 81 52 03 199 - +243 81 73 06 093  
infosymocel@gmail.com, lotalaky@gmail.com, www.symocel.org  
Facebook : MOE SYMOCEL / Twitter : @symocel

